

LANRODEC

AVRIL 2025 | N°168



Les p'tites mésanges chantent le retour des beaux jours





MAIRIE

Le Bourg
22170 LANRODEC
02.96.32.61.61
contact@lanrodec.fr
www.lanrodec.fr



www.facebook.com/communelanrodec

Ouverture de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Fermée les mardis et jeudis après-midi

Permanence d'un élu le samedi matin de
10 h 30 à 12 h 00

Le 1^{er} samedi du mois : Jean-Yves Jourden

Le 2^{ème} samedi du mois : Solène Steunou-Roquinarc'h

Le 3^{ème} samedi du mois : Emmanuel Dartiailh

Le 4^{ème} samedi du mois : Aline Briand-Le François

Sommaire

Mot du Maire	3
Vie municipale	4
Vie communale	17
Vie scolaire	22
Vie associative	23
Intercommunalité	27
Infos pratiques	32
Vie culturelle	34

Publication de la commune de Lanrodec

Responsable de la publication : Alain Ollivier-Henry

Comité de rédaction : Commission communication

Photos : Maire de Lanrodec, Pixabay, associations

Photo de couverture : Florian Roquinarc'h

Impression : Repro Copie

Distribution : La Poste

Tirage : 650 exemplaires - avril 2025

ÉCOLE

Maternelle 02.96.32.63.57
Primaire / bureau de la directrice ... 02.96.32.63.64
Garderie 02.96.32.63.64
Restaurant scolaire 02.96.32.65.85

E-mail : ecoledelanrodec@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE

Horaires (en période scolaire) :

- lundi et vendredi de 16 h 00 à 18 h 00
- mercredi de 15 h 00 à 18 h 00
- samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Horaires (pendant les vacances scolaires) :

Le mercredi et le vendredi de 16 h 00 à 18 h 00

Téléphone : 02.96.32.65.07

E-mail : bibliotheque@lanrodec.fr

www.bibliotheque-lanrodec.fr

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Leff Armor Communauté (siège) 02.96.70.17.04
Moulin de Blanchardeau CS60036
22290 Lanvollon
www.leffarmor.fr

Site de Châtelaudren-Plouagat 02.96.79.77.77

Petite enfance - La Cabane des P'tits Loups
02.96.79.72.75

4 bis Rue du collège
22170 Châtelaudren-Plouagat

Accueil de loisirs au Pass'Age 02.96.79.79.12
1 Rue du Collège
22170 Châtelaudren-Plouagat

Office du tourisme - Falaises d'Armor

2 Rue du Maillet
22170 Châtelaudren-Plouagat
www.falaisesdarmor.com
Téléphone : 02.96.79.77.71

DÉCHETTERIE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

Période basse saison du 1^{er} novembre au 31 mars :
9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00

Période haute saison du 1^{er} avril au 31 octobre :
8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 00

Ouverte les lundis, mercredis (sauf le matin du 1^{er} mercredi du mois), vendredis, samedis

Fermée les mardis, jeudis et dimanches

Téléphone : 02.96.79.59.11



Ce bulletin municipal est le premier de l'année 2025. Permettez-moi de revenir sur l'année 2024 qui a été fructueuse en réalisations :

- La sécurisation de la route départementale 4 reliant Lanrodec à Saint-Péver par la pose de panneaux « cédez le passage » sur les voies communales débouchant sur cette voie départementale.
- D'importants travaux de Point à Temps ont été effectués sur les routes communales.
- L'aménagement du bourg avec la mise en place des feux tricolores pour réduire la vitesse sur cette voie. L'enrobé a également été refait.
- Dans la cadre des énergies renouvelables, 46 panneaux photovoltaïques ont été posés sur la toiture de la mairie. Ils permettront d'alimenter partiellement la mairie ainsi que la bibliothèque en électricité.

L'investissement total pour les travaux a été de l'ordre de 600 000 € avec 210 000 € de subventions.

Quelques chiffres également qui confirme le dynamisme de la commune :

- La commune compte au 1^{er} janvier 2025, 1 402 habitants, toute population confondue.
- Nous avons connu au cours de l'année 2024, 18 naissances pour 7 décès.
- Nous avons célébré 8 mariages et 3 Pacs.
- 18 permis de construire ont été déposés dont 7 pour la construction de maison individuelle et 3 pour la rénovation d'une habitation.

Pour 2025, dernière année de la mandature, nous avons pour projet :

- Le lancement du projet rénovation énergétique des bâtiments de l'école.
- La finalisation du projet de constructions rue de Ploumagoar.
- La sécurisation de la voie qui passe à Kerguillerm.
- La création d'une salle de réunion à l'intérieur du boulodrome.
- La réfection de la toiture arrière de Kerprin.

- La mise en place d'un colombarium au cimetière.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2024 le compte administratif 2024 a été validé.

- Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 347 815 €.
- Les dépenses de fonctionnement se montent à 907 253 €.
- Les recettes d'investissement se chiffrent à 735 377 €.
- Les dépenses d'investissement se montent à 754 159 €.

Les résultats de clôture de ce compte administratif permettent d'affecter au budget primitif 2025 en section d'investissement : 499 852 € et section de fonctionnement : 154 650 €.



Le budget primitif 2025 a été entériné lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2025. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 1 491 930 € et à 1 298 143 € en section d'investissement.

Les taux d'imposition 2025 n'augmentent pas.

Ces résultats montrent la bonne santé financière de la commune. Les travaux prévus cette année se feront sans nouvel emprunt.

Autre bonne nouvelle, la fibre que l'on attendait depuis bien longtemps est enfin arrivée sur la commune.

Bien que l'actualité nationale et internationale ne nous apporte pas la sérénité mais plutôt de l'anxiété, des doutes et beaucoup d'incertitudes, il nous faut tout de même espérer des jours meilleurs avec surtout des valeurs de solidarité, de fraternité et d'humanisme. Soyons optimistes !

Alain Ollivier-Henry
Maire de Lanrodec

Décisions du Conseil Municipal

Séances des 16 octobre et 27 novembre 2024, des 29 janvier et 5 mars 2025

16 OCTOBRE 2024

COMMISSIONS COMMUNALES

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Solène Steunou-Roquinarc'h
- Maryline Le Roy
- Aline Briand - Le François
- Marthe Le Scel

PERSONNEL

- Jean-Yves Jourden
- Solène Steunou-Roquinarc'h
- Maryline Le Roy
- Virginie Cesbron
- Aline Briand - Le François

TRAVAUX

- Jean-Yves Jourden
- Aurélie Saintillan
- Dominique Larvor
- Joseph Baron

SCOLAIRE

- Emmanuel Dartiailh
- Claudie Le Meur-Bourdon
- Virginie Cesbron

AFFAIRES SOCIALES

- Aline Briand - Le François
- Marthe Le Scel

COMMUNICATION

- Solène Steunou-Roquinarc'h
- Maryline Le Roy
- Claudie Le Meur-Bourdon
- Aline Briand - Le François
- Virginie Cesbron

CULTURE

- Alain Guillou
- Solène Steunou-Roquinarc'h
- Aline Briand - Le François
- Maryline Le Roy
- Emmanuel Dartiailh

OUVERTURE DES PLIS - APPEL D'OFFRES

- Jean-Yves Jourden
- Aurélie Saintillan
- Joseph Baron

Suppléants :

- Aline Briand - Le François
- Dominique Larvor

ORDURES MÉNAGÈRES

Aurélie Saintillan

Suppléant :

- Dominique Larvor

ANIMATION ÉCONOMIQUE

- Jean Pierre Le Goux
- Maryline Le Roy
- Claudie Le Meur-Bourdon

DÉLÉGUÉS AU SDE

- Jean-Yves Jourden

Suppléant :

- Joseph Baron

CORRESPONDANT DÉFENSE

- Jean-Yves Jourden

VEILLEUR MUNICIPAL (MISSION LOCALE)

- Aline Briand - Le François

DÉLÉGUÉ CNAS

- Solène Steunou-Roquinarc'h

CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

- Marthe Le Scel

DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Jean-Yves Jourden

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

- Jean-Yves Jourden

GROUPE DE TRAVAIL ZAER

- Jean-Yves Jourden
- Alain Guillou
- Aurélie Saintillan
- Joseph Baron

POINT SUR L'ÉCOLE

Travaux école :

- Grillage à changer pendant les vacances de la Toussaint.
- Structure de jeux à renforcer avec des plaques plastifiées.

Animations scolaires :

- Les enfants ont été accueillis par le Club de la Vallée les mardi et jeudi de la Semaine Bleue. Certains grands-parents se sont joints à eux. Les enfants ont pu jouer aux boules. Le moment a été grandement apprécié par tout le monde.

- La directrice nous a informé que si la Commune souhaite accueillir le festival Leff Dance en mars 2025, les élèves y participeront.
- Boum d'Halloween organisée par l'Amicale Laïque à Kerprin mercredi 23 octobre de 15 h à 19 h 30.
- Dans le cadre de sa prise de fonctions, le Maire a souhaité rencontrer l'équipe enseignante : la date est fixée au 7 novembre.

POINTS SUR LES TRAVAUX

Dans le cadre des projets d'aménagement sur la Commune, nous avons sollicité l'ADAC 22 afin qu'elle puisse nous assister sur le plan technique juridique et financier pour le pôle rénovation thermique de l'école ; la prestation de l'ADAC pour la définition du programme et la consultation du maître d'œuvre s'élèvent à 3 900 € HT soit 4 680 € TTC.

Toiture de l'arrière-cuisine et de l'espace de stockage à Kerprin :

Nous avons reçu un devis de l'entreprise Bourblanc de Saint-Jean Kerdaniel pour la rénovation de la couverture de la réserve de Kerprin à savoir la dépose, l'évacuation et le remplacement des ardoises et gouttières pour un montant hors taxes de 16 075,84 €. Un second devis de l'entreprise Briand Réalisations de Saint-Fiacre se chiffre à 16 984,97 €. Les travaux pourront être réalisés courant du mois de janvier.

Rejointoyage des joints de pierre de la salle d'exposition en chaux finition gratté pour un montant de 2 709,73 € HT par l'entreprise Damien Camus de Lanrodec.

Réalisation en enrobé par l'entreprise Colas des trottoirs Rue de Coat Nay / retour vers la Route de Plou-



magoar et espace entre la Bibliothèque et la salle d'exposition pour un montant de 17 545 € HT (594 m²).

Signalisation verticale par BSM pour 383,14 € HT : fourniture d'un panneau d'entrée d'agglomération et de 2 panneaux sortie d'agglomération.

Réalisation de Point à Temps Automatique (PATA) par l'entreprise Colas pour 3 675 € HT.

Un devis pour le remplacement de deux projecteurs nous est parvenu du Syndicat Départemental d'Énergie pour un montant de 6 000 € TTC. Le reste à charge pour la commune sera de 3 611,11 €.

PROJET ZAER

La loi du 10 mars 2023 sur l'accélération des énergies renouvelables confère aux communes le rôle d'identifier des zones d'accélération propices aux installations d'énergie renouvelable afin de définir des zones prioritaires pour contribuer aux objectifs nationaux. Toutes les énergies renouvelables sont concernées : le photovoltaïque, le solaire, le thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie...

Jean-Yves Jourden, Alain Guillou, Aurélie Saintillan et Joseph Baron font partie du groupe de travail ZAER qui travaille en atelier avec Leff Armor Communauté.

Alain Guillou nous présente les zones prioritaires proposées par le groupe de travail de LAC :

Il précise que la définition des zones prioritaires permettra aux porteurs de projet de bénéficier d'une procédure simplifiée.

Rien n'empêche cependant les porteurs de projet de se positionner sur d'autres secteurs non repérés sur le document final de ZAER mais la procédure ne serait pas la même. Elle serait plus lourde (enquête publique, etc).

Au vu du schéma synthétisé par Leff Armor Communauté, le Conseil Municipal décide :

- Accord à l'unanimité pour l'installation d'ombrières sur les parkings de la commune que sont Kerprin et le cimetière ainsi que le parking de Coat An Doc'h appartenant à Leff Armor Communauté ;
- Accord à l'unanimité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits dans toute la commune ;
- Accord à l'unanimité pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur la zone 14 (en bordure de la 4 voies) ;
- Accord à l'unanimité sur le réseau chaleur bois énergie dans la zone du bourg et sur Coat An Doc'h ;
- Accord pour la géothermie sur toute la commune ;
- Méthanisation : vote par 12 contre et 1 abstention ;
- Éolien : vote par 8 contre, 3 pour et 2 abstentions.

Ce vote sera transmis à Leff Armor Communauté qui doit s'assurer de la cohérence des propositions à l'intérieur de son territoire avant de transmettre au référent préfectoral une proposition consolidée de ZAER.

ÉCHANGES DE TERRAINS CADORET/COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les parcelles cadastrées section D numéros 103, 104, 105, 106 et 946 situées au lieu-dit « Le Clos du Pont » appartenant aux Consorts Cadoret ont fait l'objet d'un compromis de vente avec un acheteur.

Madame Martine Cadoret s'était rapprochée de la Commune au moment du règlement de la succession de son père en vue de procéder à un échange à prévoir avec la commune avant la vente définitive devant avoir lieu en décembre.

En effet, la commune de Lanrodec est propriétaire de la parcelle cadastrée section D numéro 947 qui constitue une partie de la propriété vendue tandis que les consorts Cadoret sont propriétaires de la parcelle cadastrée section D numéro

945 qui constitue la voie communale. Les consorts Cadoret sont également restés propriétaires des parcelles cadastrées section D numéros 958, 960 et 962 qui constituent des portions de voirie.

L'échange concernera :

- La parcelle D 947 sera cédée aux Consorts Cadoret ou au futur propriétaire,
- La Commune deviendra propriétaire des parcelles D 945, 958, 960 et 962.

La signature de l'acte de vente devant intervenir courant décembre, il est prévu de régulariser l'acte d'échange en même temps. Pour cela, nous pouvons prévoir la réalisation d'un acte d'échange sans soulte (valeur des lots échangés identique à 500 euros). Le montant des frais d'acte de 650 euros sera supporté par chacune des parties à concurrence de moitié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à régulariser l'acte à l'Office Notarial Gléron sise à Guingamp.
- Prendra à sa charge la moitié des frais d'acte notarial.

SUBVENTION GDSA

Madame Aurélie Saintillan informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une demande de subvention du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor (GDSA 22).

La formation dispensée par leurs bénévoles dans les communes entraîne des frais importants pour le GDSA 22 qui demande une participation aux frais engagés d'un montant de 60 € minimum par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 60 € au GDSA 22.

LEFF DANCE

La 3^{ème} édition de Leff Dance aura lieu du 19 au 29 mars dans les communes du territoire de Leff Armor Communauté. Quatre spectacles sont proposés aux communes qui

souhaitent se positionner pour accueillir des spectacles adaptés au jeune public et aux familles.

Il conviendra à la Commune :

- de mettre à disposition un lieu adapté,
- d'aider à l'accueil technique du spectacle,
- de diffuser les supports de communication,
- de prendre en charge les repas le jour de la représentation,
- d'accueillir le public,
- de proposer un temps convivial pour le public.

De son côté, le Leff Armor Communauté assure :

- la prise en charge des coûts des spectacles, transports et hébergements des artistes et techniciens,
- la coordination artistique et technique,
- la réalisation de la communication de l'évènement,
- la billetterie des spectacles,
- le co-accueil du public.

Parmi les 4 spectacles proposés, deux d'entre eux seraient susceptibles d'être présentés à Kerprin.

Le Conseil Municipal souhaite se positionner sur (par ordre de préférence) :

- le spectacle n°1 : Nishike Trio Cie Azadi (performances entre musique, danse et acrobaties) le 21 mars,
- le spectacle n° 2 : TeNir Cie A K Entrepôt (danse et arts plastiques sur le fil) le 28 mars.

Les enfants de l'école pourraient participer au spectacle en journée.

CHENIL SERVICE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat de partenariat avec le groupe SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il présente au Conseil Municipal la nouvelle offre de prestations de services portant sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion

de la fourrière animale. Le montant de cette prestation pour l'année 2025 s'élèvera à 1 100,23 € HT (0,787 € par habitant). Ce montant sera révisé annuellement. Le marché sera conclu pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et pourra être reconduit tacitement trois fois, sans que sa durée légale ne puisse excéder 4 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat.

SALON DES MAIRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que la Commune prendra en charge les frais de déplacement et frais de logement des élus qui se rendront au Salon des Maires entre le 19 et le 21 novembre 2024, à savoir Monsieur Joseph Baron et Monsieur Alain Guillou.

La Mairie réglera la facture à l'hôtel ainsi que la facture de transport ferroviaire.

QUESTIONS DIVERSES

Fond de péréquation : le Maire indique à l'Assemblée le montant du FPIC 2024 pour la commune de Lanrodec, soit 19 812 €.

Composteurs : Leff Armor Communauté propose l'achat de composteurs plastiques de 400 litres au tarif de 30 € l'unité. Les personnes qui le souhaitent peuvent avoir accès à une formation en s'inscrivant sur le site de Leff Armor Communauté : formation prévue à Coat An Doc'h le 20 novembre à 14 h 30, à Blanchardeau les 19 octobre à 10 h 30 et 19 décembre à 18 h 30.

Candidature emploi d'agent des services techniques : 20 candidatures ont été reçues à ce jour suite à la publication à la bourse de l'emploi. La commission personnel doit se réunir pour étudier les candidatures avant de recevoir les candidats.

Marché de Noël : Les gérants du Bistrot ne tiendront pas la buvette au marché de Noël cette année. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite proposer à une association la possibilité de tenir ce rôle. Un courrier va être envoyé aux asso-

ciations et un tirage au sort désignera l'association lauréate.

Pot de Noël du personnel : il aura lieu le vendredi 20 décembre à la Mairie en présence des élus et des enseignants.

Jeunes sportifs : le Conseil Municipal décide de ne pas faire de cérémonie cette année. Ce sera reconduit l'an prochain.

Cérémonie du 11 novembre : La cérémonie aura lieu le lundi 11 novembre à partir de 11 h 45.

Déroulement de la cérémonie :

- 10 h 45 rassemblement devant la Mairie,
- 11 h 30 dépôt de gerbe au Monument aux Morts : hommage aux Morts pour la France ,
- 12 h : vin d'honneur servi au Moulin de Lanrodec.

Le repas sera servi au Moulin sur inscription et offert aux personnes de 65 ans et plus.

Les personnes désireuses d'accompagner les invités pourront déjeuner au tarif de 45 €. Réservation avant le 3 novembre.

L'école participera à la commémoration du 11 novembre. Les élèves feront des lectures et chanteront la Marseillaise.

27 NOVEMBRE 2024

POINT SUR LES TRAVAUX

Remplacement de deux projecteurs à Kerprin : le Syndicat Départemental d'Energie a programmé les travaux début 2025.

Rénovation de l'éclairage public 2^{ème} tranche : il y a 18 éclairages à changer. Il va nous falloir attendre la mise en place d'un nouveau Fonds Vert avant d'entreprendre les travaux qui n'auront pas lieu avant juin 2025.

Énergie solaire sur le site de Kerprin : le Syndicat Départemental d'Energie nous propose une pré-étude pour la couverture d'une partie du site de Kerprin (4 000 m²/8 800 m²) par des ombrières. Cette étude est gratuite. Le Conseil Municipal décide de solliciter le SDE.



Terrain Prothais : Un nouveau découpage a été décidé entre M. et Mme Prothais, l'EPF et la Commune.

Des devis ont été demandés pour l'arrachage de haies et la pose d'une clôture.

Clôture terrain de foot et pare-ballons : les travaux sont programmés semaine 50.

Projet de rénovation de l'école : une première réunion a rassemblé la DDTM, l'ADAC et la Commission travaux pour étudier la fiabilité des travaux de rénovation énergétique à l'école. Nous sommes dans l'attente du retour de l'Architecte du CAUE et de l'ADAC.

Fibre : pose gratuite de la fibre auprès des foyers éligibles.

Illuminations de Noël : illuminations à compter du 13 décembre.

POINT SUR L'ÉCOLE

L'Adjoint aux Affaires Scolaires informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Coraline Chaverou, Professeur des Écoles en classe de CP/CE et CM.

Les agents travaillant à l'école ont pris l'initiative de retravailler le règlement intérieur avec les élèves de CM. Quelques modifications y ont été apportées.

Le personnel périscolaire a exprimé le souhait de bénéficier d'une formation axée sur la gestion des enfants à la cantine et la garderie. Le Centre de Gestion sera consulté.

RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'article D2224-1 du CGCT impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'assainissement collectif de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif. Ce rapport annuel est un document obligatoire, qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les

usagers mais aussi de faire un bilan annuel du service afin d'en améliorer sa qualité. Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, le rapport est mis à la disposition du public, au siège de l'EPCI. Le public en est informé par voie d'affichage durant 1 mois. Après délibération, un exemplaire du rapport annuel doit être adressé à chaque commune adhérente à l'EPCI. Le Maire doit le présenter au Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre de l'année N+1 conformément à l'article D2224- 3 du CGCT.

Vu le CGCT et notamment ses articles D 2224-1 à D 2224-5, et L 2224-5,

Considérant la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de la régie assainissement collectif pour l'année 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de la régie assainissement collectif pour l'année 2023,

Précise que ce document est consultable et mis à la disposition du public pendant au moins un mois, au siège de Leff Armor communauté.

RAPPORT 2022 ET 2023 SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service. Il a pour objectif de présenter l'organisation du service et les résultats techniques et financiers de ce service.

Depuis le 1er janvier 2020, Leff Armor Communauté a la compétence dans :

- la gestion de la collecte individuelle pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR),
- la gestion des points d'apports volontaires (PAV) d'OMR, collecte sélective et de verre,

- la gestion des trois déchetteries du territoire : Châtaudren-Plouagat, Plouha, Pommerit-Le-Vicomte,
- la prévention des déchets.

La compétence traitement des déchets est toujours transférée à Kerval Centre Armor, syndicat mixte regroupant 5 EPCI des Côtes-d'Armor (Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre & Mer, Dinan Agglomération, Loudéac Communauté Bretagne Centre et Leff Armor Communauté). Kerval centralise la majeure partie des activités de traitement des déchets collectés sur notre EPCI.

Le Maire présente les rapports 2022 et 2023 de la Gestion des déchets par Leff Armor Communauté.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les rapports 2022 et 2023 sur la Gestion des déchets,

Précise que ce document est consultable et mis à la disposition du public pendant au moins un mois, au siège de Leff Armor Communauté.

SPANC : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2023

Ce rapport annuel est un document obligatoire, qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel du service afin d'en améliorer sa qualité.

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, le rapport est mis à la disposition du public, au siège de l'EPCI. Le public en est informé par voie d'affichage durant 1 mois.

Après délibération, un exemplaire du rapport annuel doit être adressé à chaque commune adhérente à l'EPCI. Le Maire doit le présenter au Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre de l'année N+1. Considérant la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Le

Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2023,

Précise que ce document est consultable et mis à la disposition du public pendant au moins un mois, au siège de Leff Armor communauté.

CONVENTION LEFF ARMOR/MEGALIS TRÈS HAUT DÉBIT

Monsieur le Maire rappelle la convention de finalisation du déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit signée avec Mégalis Bretagne le 30 janvier 2024.

Il convient à présent de formaliser la participation de notre commune à la phase 3 (à hauteur d'un 1/3) et les remboursements pour les phases 1 & 2 par la signature d'une convention.

- Il est précisé que les données de la phase 3 (nombre de prises) sont des estimations. A la réception définitive, un avenant à la convention viendra ajuster le nombre de prises, et par conséquent la participation de Leff Armor et celle de notre commune.
- La participation de notre commune pour 2024 se chiffre à 20 456,33 €, et même somme pour 2025, 2026 et 2027, soit un montant total de 81 825,33 €. Le remboursement des phases 1 et 2 à la commune par Leff Armor Communauté est de 274 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de participation de notre commune à la phase 3 du déploiement du Très Haut Débit et de reversement à notre commune pour les phases 1 et 2.

TARIFS CIMETIÈRE ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une majoration de 2 % (arrondi) des taxes afférentes au cimetière à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Concession 15 ans :..... 66,00 €
- Concession 30 ans :..... 120,00 €
- Concession 50 ans :..... 180,00 €
- Concession caveautin 15 ans : ..
..... 308,00 €
- Concession caveautin 30 ans : ..
..... 362,00 €
- Concession caveautin 50 ans : ..
..... 425,00 €
- Renouvellement caveautin
15 ans : 66,00 €
- Renouvellement caveautin
30 ans : 120,00 €
- Renouvellement caveautin
50 ans : 180,00 €

Les tarifs des concessions et de renouvellement des concessions seront doublés pour les concessions doubles.

TARIFS FOYER ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une majoration de 2 % (arrondi) des tarifs de location du foyer socio-éducatif à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Apéritif 36,00 €
- Apéritif + café d'enterrement (personnes extérieures) . 86,00 €
- Location à la journée... 145,00 €
- Location à la journée (personnes extérieures)..... 196,00 €
- Spectacle par organisateurs extérieurs..... 57,00 €
- Concours de cartes 57,00 €
- Location tables + bancs... 8,00 €

Un chèque de caution de 250 € sera demandé à la réservation et restitué après la manifestation à condition que le local soit rendu dans l'état.

TARIFS KERPRIN ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une majoration de 2 % (arrondi) des tarifs de location de la structure de Kerprin à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Location journée 237,00 €
- Location journée (personnes extérieures) 321,00 €
- Location week-end..... 375,00 €
- Location week-end (personnes extérieures)..... 556,00 €
- Centre de loisirs (une nuit)
19,00 €

Un chèque de caution de 500 € sera demandé à la réservation et restitué après la manifestation à condition que le local soit rendu dans l'état.

Un chèque de caution de 100 € sera demandé à la réservation et restitué s'il n'y a pas d'annulation de location dans le mois qui précède ladite réservation. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé.

MARCHE DE SÉCURISATION DU BOURG : ENTREPRISE COLAS N°1

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 correspondant aux travaux d'aménagement de sécurité dans le bourg pour le lot 1 Terrassement – Voirie – Réseaux par l'entreprise Colas, à savoir une plus-value concernant des travaux supplémentaires :

- Réalisation d'une imprégnation monocouche avec un nouveau prix de 2,10 €/m³,
- Pose d'un fil de cuivre avec un prix nouveau de 5 €/ml,
- Augmentation de la surface d'enrobé et de rabotage de 4 930 m² à 5 216 m²,
- Suppression de la couche d'accrochage.

Le montant de la plus-value est de 8 843,10 € HT soit 10 611,72 € TTC.

Ce qui porte le prix du marché à 227 824,85 € HT.

CONSULTATION ZAER

Suite au groupe de travail du 5 septembre 2024, organisé par Leff Armor Communauté, sur lequel les communes ont pu travailler à partir des données du diagnostic et de la stratégie (validée en conseil communautaire du 2 juillet 2024) du schéma directeur des énergies renouvelables, Monsieur Le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 6 novembre 2024 au 24 novembre 2024 sur la Commune de Lanrodec.



Monsieur Le Maire soumet cette proposition de zones à délibération. Oûi l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération,
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur Le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du Département des Côtes d'Armor, via l'intercommunalité qui disposent des moyens SIG,
- Valide le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

OFFRE MEGALIS EN MATIÈRE DE CYBERSECURITE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, Mégalis Bretagne étend son bouquet de services et nous propose un parcours de cybersécurité.

Il consiste en :

- Parcours 1 : parcours d'actions de sensibilisation via un ensemble de contenus accessibles, réunion de présentation, webinaires, réalisation d'une campagne de phishing, accès à des modules de e-learning.
- Parcours 2 enrichi : pré-audit du système d'informations afin d'accompagner la collectivité à la réalisation d'un état des lieux.

Le pré-requis consiste en la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention. Cette offre est portée par la Communauté de Communes et est gratuite pour notre commune. Le Conseil Municipal opte pour le parcours 2 et désigne David Auroux comme référent dans ce domaine.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE RISQUE SANTÉ

Les employeurs publics territoriaux sont tenus de contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire souscrites par les agents qu'ils emploient pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

La commune verse déjà une participation pour les risques prévoyance mais n'a, à ce jour, pas de participation pour le risque santé.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Le centre de gestion de la FPT des Côtes d'Armor a décidé de lancer un appel public à concurrence au printemps 2025 pour conclure une convention de participation à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents pour les garanties de Santé.

Ces garanties ont pour objet le versement aux agents qui adhèrent par le futur organisme d'assurance :

- des frais occasionnés par une maladie, un accident ou une maternité,
- des frais de soins courants, médicaments, hospitalisation, frais dentaires, équipement optique, aides auditives, actes de prévention...etc.

Nous informons le Centre de Gestion que nous souhaiterions adhérer à cet appel public à la concurrence.

Nous allons faire parvenir au Centre de Gestion une lettre d'intention et avons pris note que cette lettre ne nous engagera pas à adhérer au contrat.

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint technique en vue du recrutement ce 16 décembre 2024 de Monsieur Mathieu Floury, à 35 h hebdomadaire.

ADMISSIONS EN NON- VALEUR

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des admissions en non-valeur de titres de recettes des années 2020 à 2024 pour un montant de 535,29 euros.

RATIOS PROMUS PROMOUVABLES

M. le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article L 522-27 du code général de la fonction publique concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les ratios suivants : taux de 100 % pour tous les grades présents dans la collectivité pour l'année 2025 et pour la fin du mandat en cours,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les Lignes Directrices de Gestion ont été expédiées au Centre de Gestion pour passage en Comité Social Territorial le 28 novembre. Après accord du CST, il sera pris un arrêté pour application au 1^{er} janvier 2025.

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Marché de Noël : Il aura lieu le dimanche 8 décembre entre 10 h et 18 h à Kerprin : nombreux stands, restauration sur place, bar à huîtres, buvette, animations pour enfants avec des balades à poney, un atelier peinture et graphie, et la visite du Père Noël.

Cadeaux de fin d'année : le pot de fin d'année du personnel, des enseignants et bénévoles aura lieu le vendredi 20 décembre.

Pour ce qui concerne le personnel, les élus décident l'achat de chèques cadeaux via « Les Vitrines de l'Armor et l'Argoat » pour un montant de 80 € par employé communal (10 titulaires, 1 stagiaire et 1 personnel remplaçant en mairie).

Pour ce qui concerne les aînés de plus de 80 ans absents au Repas du 11 novembre (environ 13 personnes), un panier garni d'un montant de 30 à 35 € leur sera remis. Il en sera de même pour les bénévoles (5). Les enseignantes et AVS auront des chocolats pour un montant de 30 € environ.

Vœux des maires : le Maire présente à l'Assemblée les dates des Cérémonies des Vœux des Maires de Leff Armor Communauté.

Pour ce qui concerne Lanrodec, les vœux auront lieu le samedi 11 janvier à 11 h au Moulin.

Boîte aux lettres du Père Noël : la boîte aux lettres sera réinstallée à la Mairie.

29 JANVIER 2025

POINT SUR LES TRAVAUX

- **Le boulodrome** : une pièce va être aménagée dans le boulodrome afin que les Associations du Club de la Vallée et de Sport Boules Lanrodec puissent s'y réunir. Des devis sont demandés.
- **Le foyer** : le local de stockage du foyer va être isolé pour pouvoir y mettre tables et autres matériels.

POINT SUR L'ÉCOLE

L'Adjoint aux Affaires Scolaires fait part au Conseil Municipal que suite au dernier conseil d'école, le projet de fresque est relancé. Un premier contact est prévu en février avec l'artiste Emmanuel Pajot. La directrice et les enseignantes sont sollicitées pour ce projet.

Voir si des subventions peuvent être demandées.

Tarifs cantine : la commission scolaire est chargée de faire le point sur ces tarifs (règlement possible sur inscriptions à la semaine).

TERRAINS PROTHAIS

Les terrains qui jouxtent la propriété de M. et Mme PROTHAIS sont à définir :

- Soit les terrains cadastrés section B numéros 732-733 et 734 seront occupés par 5 ou 6 logements « Terre d'Armor Habitat ». Une rencontre est prévue avec cet organisme afin d'échanger sur ce projet.
- Soit conserver 1 ou 2 terrains constructibles pour la vente à des particuliers.

Resterons les 2 terrains cadastrés section B numéros 1235 et 1236 : Voir les différentes possibilités à étudier.

CLÔTURE PROPRIÉTÉ PROTHAIS

Il y a lieu de prévoir une clôture entre l'école et la propriété de M. et Mme PROTHAIS.

Plusieurs devis ont été sollicités.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Thomas Paysagiste pour la fourniture et pose d'une clôture lisse ton pierre scellément au béton, poteaux béton teinté et d'une longueur de 150 mètres pour un montant de 18 130 € HT.

M. et Mme Prothais acceptent de participer à cette acquisition à hauteur de 7 480 €.

GARDE-CORPS MAIRIE ET ARRIÈRE SALLE POLYVALENTE

Un garde-corps va être installé dans l'escalier situé devant la Mairie et celui de l'arrière de la salle polyvalente va être remplacé.

Après avoir reçu 3 devis différents, l'entreprise Mecarmor Blanchard de Ploumagoar est retenue pour un montant total de 8 605,00 € HT.

ALARME ATELIER COMMUNAL

2 devis ont été reçus pour l'alarme de l'atelier communal.

La proposition de l'entreprise Armor Alarme est retenue pour un montant de 1 626,61 € HT, moins-disante.

MODIFICATION DES EFFECTIFS

Suite au départ à la retraite de Madame Patricia Naze, la collectivité a décidé de saisir le Comité Social Territorial Départemental pour supprimer le poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 32 h 56 minutes à compter du 1^{er} janvier 2025.

CONVENTION ATC – ANTENNE DE COAT NAY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un changement de prestataire (ATC) pour la convention de bail Orange, antenne située à Coat Nay.

La nouvelle convention ATC prendra effet à compter du 15/02/2031, soit à la fin du bail Orange.

APPLICATION « INTRAMUROS »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Leff Armor Communauté vient d'adhérer à une nouvelle application « IntraMuros ».

Toutes les communes faisant partie de la Communauté de communes vont pouvoir la proposer gratuitement et au même niveau de services à chaque administré ainsi qu'aux différentes associations.

Grâce à cette application, la commune va pouvoir publier simultanément des informations et / ou des notifications telles que : coupures d'eau, d'électricité, etc.



FRAIS DE SCOLARISATION ENFANTS DOMICILIÉS A LANRODEC ET SCOLARISÉS HORS COMMUNE

La commune va demander aux communes de Saint-Fiacre, Saint-Jean-Kerdaniel et Bringolo, une participation aux frais de scolarisation des élèves domiciliés dans ces trois communes et scolarisés à Lanrodec.

Le Conseil Municipal propose de demander :

- 800 euros pour chaque élève scolarisé en primaire,
- 1 100 euros pour chaque élève scolarisé en maternelle pour l'année 2025.

COURSE « ÉTOILE DE TRÉSSIGNAUX »

L'Association « Étoile de Tréssignaux » organise, comme chaque année, une course cycliste. A cette occasion elle sollicite la mise en place d'un dispositif de sécurité lors de son passage ainsi qu'une subvention de la part des communes concernées.

Le Conseil Municipal,

- Désigne plusieurs élus et/ou bénévoles afin d'assurer la sécurité aux endroits habituels comme les années précédentes.
- Décide d'allouer une subvention de 120 € en tant qu'association qui organise des animations sportives sur la commune.

OMBRIÈRES A « KERPRIN »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'étude réalisée par le SDE pour la mise en place d'ombrières sur le site de Kerprin.

D'après cette étude, ce site offre une surface d'environ 1 600 m² pour l'implantation des ombrières.

Afin de répondre aux obligations de l'article 40 de la Loi APER, il faudrait couvrir 50 % de la superficie de ce parking avant le 1^{er} juillet 2028. Les arbres en périphérie de l'aire semblent créer de l'ombre sur la zone. Il sera certainement nécessaire de les élaguer ou de proposer un nouvel aménagement de cette aire de stationnement pour minimiser les effets de l'ombrage. Le SDE propose d'optimiser la puissance à 100 KWc dans la partie la moins ombragée. Avec une surface de 450 m² pour une surface totale de 1600 m². Ce projet ne permet pas de répondre aux exigences de l'article 40 de la Loi APER.

En l'état, le réseau électrique disponible sur la parcelle n'est pas capacitaire pour recevoir une production solaire de 100 KVA. Le projet nécessitera une extension du réseau Haute Tension. D'après l'étude, l'estimation de ces travaux se chiffrerait à 20 000 euros si toutefois ils sont validés par le ENEDIS.

La maintenance de cette étude est estimée à 1 % du coût du montant des travaux, soit de 220 000 €, ce qui ferait environ 66 000 € sur une durée de 30 ans.

D'autre part, le coût de l'étude de faisabilité est de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal décide, compte-tenu des observations précédentes, de ne pas donner suite à ce projet.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PAR L'ADAC

L'ADAC a fait une proposition pour la rénovation énergétique de l'école.

La première tranche des travaux consistera à :

- la rédaction d'un cahier des charges doit être réalisé ainsi que la nomination d'un maître d'œuvre,
- la rénovation énergétique des 5 classes situées dans la partie haute consiste au réaménagement

du site avec davantage de fonctionnalités ainsi que la création d'un nouveau bureau.

La seconde tranche fera l'objet de travaux d'ouvertures.

TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES VERS LA PLATEFORME « MÉGALIS »

- Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture des Côtes d'Armor, représentant l'État à cet effet ;
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services proposés par la société Mégalis sise à Cesson-Sévigné pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

VITESSE À KERGUILLERM

L'ADAC est missionnée afin de pouvoir émettre un projet pour ralentir la circulation au niveau du lieu-dit « Kerguillerm ».

QUESTIONS DIVERSES

Mardis au clair de lune

La Commune est candidate à l'organisation d'un spectacle par l'intermédiaire de l'association « Les Ribines ».

Les représentations auront lieu sur les communes de Leff Armor Communauté cet été, les mardi 22-29 juillet et les mardi 5-12 août 2025.

Leff Armor Communauté : conférence « végétalisation des cours d'écoles ».

Mme Noëllie Lorant, enseignante à Lanrodec souhaite participer à cette conférence. Mme Aurélie Saintillan se propose pour l'accompagner.

Fréquentation de la bibliothèque

David, bibliothécaire, nous a transmis les statistiques de fréquentation de la bibliothèque durant l'année 2024. Ceux-ci sont légèrement en baisse.

Demande Convivio

Suite à la demande des établissements Convivio, M. le Maire et M. Emmanuel Dartiailh vont rencontrer le commercial.

Épicerie ambulante

La mairie a été sollicitée par une personne qui prospecte les mairies du secteur afin de savoir si une épicerie ambulante pourrait être envisagée sur le territoire.

Pour l'instant ce projet est à réfléchir.

Exposition 2026 à la bibliothèque

David, bibliothécaire, fait une demande sur la faisabilité en 2026, d'une exposition de l'illustratrice de Boquého, Madame Rebecca Dautremmer.

Cette exposition pourrait être associée à l'école. Un devis est sollicité.

La nouvelle Commission est chargée d'échanger sur ce projet qui pourrait être subventionné.

5 MARS 2025

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur Jourden Jean-Yves informe l'Assemblée que nous sommes dans l'attente de devis pour les travaux suivants :

- Pièce de convivialité au boulodrome
- Columbarium au cimetière
- Travaux de sécurisation : l'ADAC nous a fait parvenir un compte-rendu de réunion qui relate les lieux et possibilités de travaux de sécurisation aux lieux-dits Kermabon et Pont Léan.

Monsieur Jourden informe le Conseil Municipal de la nouvelle tarification de l'ADAC pour 2025. La facturation de la journée d'intervention passe de 390 € à 500 €.

POINT SUR L'ÉCOLE

SUBVENTIONS 2025	
SUBVENTIONS	
FCPCL	1 300,00 €
Club « La Vallée » de Lanrodec	340,00 €
Amicale Laïque de Lanrodec	155,00 €
Comice Agricole du canton de Plouagat	305,00 €
Société de Chasse de Lanrodec	150,00 €
Association « Les Ribines » de Lanrodec	250,00 €
Centre « EPIDE » de Lanrodec	50,00 €
France Adot 22	50,00 €
Asso Départementale Protection Civile	50,00 €
Secours Populaire	200,00 €
Mémoire Patriotique Armoricaire	32,00 €
ADMR	50,00 €
Comité d'animations	1 300,00 € si feu d'artifice en juillet 2025
PARTICIPATIONS	
Centre d'aide alimentaire (<u>en fonction du nbre de bénéficiaires : 1 402 € en 2024</u>)	1 284,00 €
Association « Maires de France »	529,38 €
OCCE Lanrodec (Coopérative École)	1 000,00 €
Chenil Service (<u>en fonction du nbre d'hbts : 1 285,04 € en 2024</u>)	1 320,00 €
Cercle Celtique	1 072,00 €
La Ruche des Arts	1 000,00 €
USPL (animateur sportif jusqu'en 2025)	2 400,00 €

Tarification sociale de la cantine : L'ASP a modifié ses critères de subventionnement de la cantine à 1 €. Nous venons d'être informé que depuis le 1^{er} septembre 2024, le tarif social permettant de recevoir l'aide de l'État (3 € pour la commune pour chaque enfant payant la cantine à un montant inférieur ou égal à 1 €) devait être attribué aux familles dont le quotient familial était égal ou inférieur à 1 000 €.

Pour permettre au plus grand nombre d'enfants de bénéficier de ce tarif à 1 €, le Conseil Municipal avait choisi en 2021 de créer 3 tranches inférieures ou égales à 1 €, donc éligibles au remboursement par l'ASP.

Désormais, seules 2 tranches de quotient familial inférieures à 1 000 € pourront continuer à bénéficier de la cantine à 1 €.

Pour la Commune, cette nouvelle directive risque d'engendrer une perte d'environ 15 000 € sur la période septembre 2024 / janvier 2025.

Ces changements vont avoir une répercussion sur la tarification à mettre en place à compter du 1^{er} février 2025, à savoir que toutes les familles ayant un quotient familial à partir de 1 001 € paieront le plein tarif de 3,10 € le repas enfant, ce qui représente environ 80 enfants. Un courrier sera adressé aux familles pour



leur expliquer ces nouvelles dispositions.

L'Assemblée souligne que les familles auront bénéficié pendant 3 ans de tarifs cantine à prix réduits.

Fresque à l'école : Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Emmanuel Pajot, artiste peintre de Saint-Brieuc, pour la réalisation de 3 fresques à l'école. Celui-ci est estimé à 1 605,40 € plus 24 € par frais de déplacement. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

Festival Leff Dance : certains élèves de l'école vont être associés au Festival Leff Dance qui se déroulera à Kerprin le vendredi 21 mars à 15 h pour la séance scolaire puis à 19 h pour toute la population.

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les subventions et participations suivantes pour l'année 2025 :

Voir tableau page précédente

- 25 € par adhérent scolaire (jusqu'à 18 ans) de la commune aux Associations sportives et culturelles extérieures à Lanrodec pour lesquelles Leff Armor ne contribue pas.
- 25 € par enfant à partir de la 6^{ème} pour les classes de découvertes, voyages dans le cadre scolaire – apprentissage – Chambre des métiers, sur demande des familles (1 sortie par an).
- 32 € par Association à but humanitaire auxquelles des personnes de Lanrodec s'investissent. Exemples : SOS Haïti, Secours Catholique, Secours Populaire, Leucémie Espoir, France Adot, Asso des infirmes moteurs et cérébraux des Côtes d'Armor, Papiillons Blancs, ADAPEI, Asso des paralysés de France, AIEH, ADAPEDA, APAJH, Comité local pour le logement, Asso UMEH Plouagat (visiteurs des malades en Etablissements Hospitaliers), Creutzfeld-Jacob par hormones de croissances contaminées, Ligue contre le cancer, Solidarité Paysans des Côtes d'Armor...

- 120 € sur demande motivée pour les Associations hors commune qui organisent des animations sportives sur la Commune : Étoile de Tressignaux, Trailers d'Avaugour...
- 500 € pour aide au démarrage des Associations d'intérêt publique.
- 250 € pour les associations de Lanrodec si demandes particulières.
- 250 € au Club d'Éducation Canine pour le Championnat de Bretagne d'Obéissance les 26 et 27 juillet.
- 120 € par sportif de la commune en déplacement pour des épreuves internationales.

Certaines associations communales pourraient se voir verser la subvention en deux temps, le second versement étant conditionné par le respect de certaines règles quant à l'occupation des lieux de réunions et leurs adhérents. Leur président sera averti par courrier.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le compte de gestion 2024 présenté par Madame Le Receveur Municipal de Guingamp.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal élit le Président de séance pour la présentation et la signature de la délibération afférente au vote du Compte administratif communal 2024 en la personne de Monsieur Jean-Yves Jourden, Adjoint au Maire.

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 avant leur reprise au budget primitif 2025.

Il peut être affecté en tout ou partie : soit au financement de la section d'investissement, soit au finance-

ment de la section de fonctionnement,

Fonctionnement : Résultat de clôture 2024 : 154 650,30 €

Investissement : Résultat de clôture 2024 : - 523 286,58 €

Restes à réaliser : 23 434 €

Proposition d'affectation : Section d'investissement, article 1068 : 499 852,58 €

Section de fonctionnement : article 002 : 154 650,30 €

Monsieur Le Maire, ayant quitté la salle avant le vote, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, à savoir 13 pour, le compte administratif 2024 du budget de la Commune.

RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de 2025.

Il indique que le montant évalué et validé par la CLECT à verser à Leff Armor Communauté sera en 2025 de 18 087,28 €. Cette somme se calcule comme suit : aux attributions de compensation 2024, il faut soustraire les charges transférées 2025 du PLUi, les cotisations au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), l'ajustement des cotisations d'Assistance au Droits des Sols (ADS) 2024 et l'appel de cotisations ADS 2025.

Voir tableau page suivante

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au titre de l'année 2025 et valide la somme à reverser à Leff Armor Communauté.

TARIFS CANTINE/ GARDERIE

Monsieur Le Maire rappelle que le Gouvernement a proposé la mise en

Rapport sur la CLECT 2025

Attributions de compensation 2024	Charges transférées Ajustement PLUi 2024	Charges transférées 2025 : cotisations SDIS 2025	Cotisations ADS 2025	Cotisations ADS 2025	Attribution de compensation 2025
Versées par LAC sans SDIS et ADS avec subventions et PLUiH plus ajustement			Instructions des dossiers d'urbanisme 2024 (réajustement entre l'apport 2024 et le nombre de dossiers instruits en 2024)	Projection de l'instruction des dossiers d'urbanisme 2023	Versée par notre Commune à Leff Armor Communauté
- 18 139 €	0	+ 28 748 €	+ 1 580,90 €	+ 5 897,38 €	18 087,28 €

place de la cantine à 1 euro dans le cadre du plan pauvreté.

Avec la mise en place de la « cantine à 1 euro », l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière de l'État sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à trois tranches au minimum soit mise en place et que la tranche la plus haute n'excède pas 1 €. Il précise que le nombre de repas servis devra être déclaré et que l'aide de l'État s'élèvera quant à elle à 3 € par repas facturé aux tranches inférieures ou égales à 1 €.

Cantine

Il propose l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF soit :

- De 0 à 850 € : Tarif à 0,85 €
- De 851 à 1000 € : Tarif à 0,95 €
- Plus de 1001 € : Tarif à 3,10 €
- Adulte : Tarif à 3,90 €

Garderie

Tarif quart d'heure pour un quotient familial inférieur ou égal à 800 : 0,26 €

Tarif quart d'heure pour un quotient familial supérieur à 800 : 0,44 €

Tarif quart d'heure supplémentaire (après fermeture) : 4,80 €.

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer la tarification sociale à trois tranches selon le quotient

familial de la CAF,

- Que la tarification sociale est applicable à compter du 1^{er} février 2025,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

ANIMATEUR FCPCL

Conformément à la convention tripartite conclue au titre de la saison 2022-2023 et reconductible jusqu'au 30 juin 2025 avec les communes de Châtaudren-Plouagat et l'association FCPCL (Football Club Châtaudren-Plouagat Lanrodec), la Commune a reçu du Club de football une demande de soutien financier complémentaire en ce sens que le club a décidé de pérenniser l'emploi du salarié animateur du Club et de le passer à temps complet (au lieu de 24 h hebdomadaire).

La participation actuelle de notre commune se chiffre à 1 745 € par an soit 10 % du montant global des participations (30 % pour la commune de Châtaudren-Plouagat à savoir 5 240 € et 60 % pour le FCPCL soit 1 0471 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 2 400 € au FCPCL au lieu de la somme de 3 598 € demandée par le Club.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Conseil Départemental soutient l'action des 5 Missions Locales costarmoricaines et consacre un effort important au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes dont le but est de

faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans.

Le Département dans son courrier du 3 février demande aux communes costarmoricaines de soutenir ce FAJ en y participant financièrement et propose une contribution volontaire des communes avec un montant librement défini en Conseil Municipal pouvant se situer entre 0,35 € et 0,40 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser pour le Fonds d'Aide aux Jeunes une participation de 100 € pour l'année 2025.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale permet d'apporter des réponses aux préoccupations des habitants en matière de politique sociale et familiale. C'est un outil visant à mettre en place des actions pour les habitants du territoire de Leff Armor Communauté, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle permet d'agir sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le handicap, le soutien à la parentalité, l'accessibilité aux services, l'animation de la vie sociale et le logement. Cette convention est signée à la fois par la CAF, l'EPCI et les communes du territoire. Elle permet ensuite aux communes de bénéficier de bonus de la CAF.

La CAF et Leff Armor Communauté souhaitent faire participer les communes de LAC, par l'intermédiaire d'un élu référent dans chaque com-



mune, au projet et au plan d'actions du territoire pour les 5 années à venir en participant à différents ateliers pour permettre d'ici peu la signature d'une nouvelle convention pour la période 2026-2030.

Solène Steunou-Roquinarc'h, Aline Briand-Le François et Maryline Le Roy sont désignées pour participer à ces ateliers.

FESTIVITÉS

Festival Leff Dance

Le Festival Leff Dance se déroulera sur tout le territoire de Leff Armor

Communauté du 19 au 29 mars 2025. Une représentation aura lieu le vendredi 21 mars à 19 h pour toute la population et à 15 h pour les scolaires. La vente de billets se fera sur place. Un message sera publié sur One pour les familles des enfants scolarisés. La publication de la séance du soir sera faite sur le site internet de la commune et sur la page Facebook. Des affiches sont déjà en place.

Les Mardis au Clair de Lune

Notre commune a été retenue pour « Les Mardis au Clair de Lune ». La

soirée sera organisée par l'Association « Les Ribines » en collaboration avec Leff Armor Communauté. Une réunion d'information à Leff Communauté aura lieu à la mi-mai.

Feu d'artifice le 12 juillet à Kerprin

Le Comité d'Animations organise une soirée Rougail Saucisses et feu d'artifice le samedi 12 juillet à Kerprin. L'Assemblée espère qu'une association organise une manifestation le dimanche 13 ou le lundi 14 juillet pour poursuivre ce week-end de festivités.

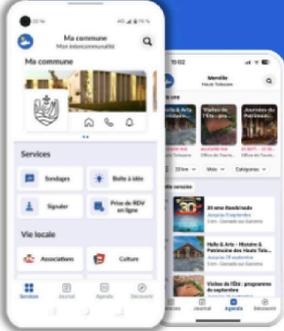
Budget 2025 présenté page suivante

 **IntraMuros**

Restez connecté(e) à votre territoire ! 

En partenariat avec  **AMF**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS

DISPONIBLE SUR  **Google Play**  **App Store**



communelanrodec

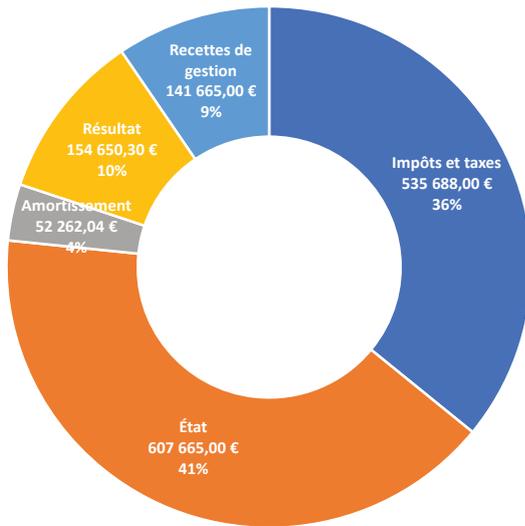
<https://www.facebook.com/communelanrodec>



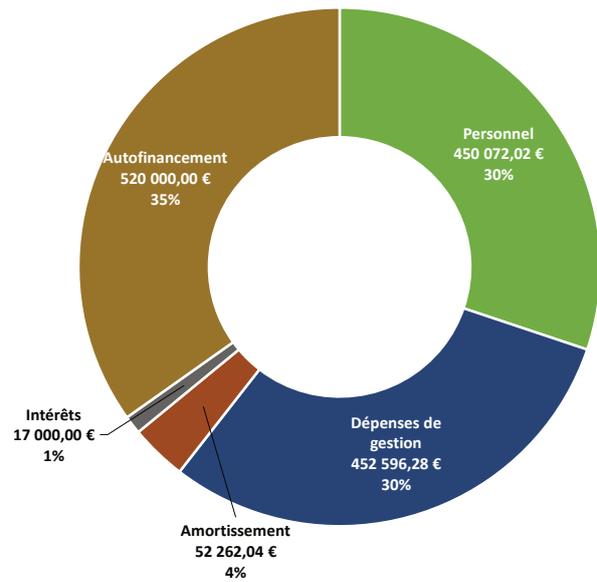
BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT

**FONCTIONNEMENT 2025
RECETTES**
1 491 930,34 €

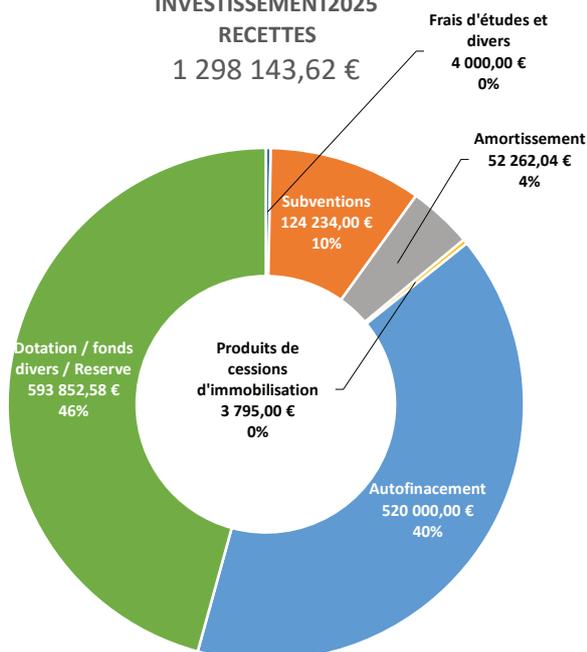


**FONCTIONNEMENT 2025
DÉPENSES**
1 491 930,34 €

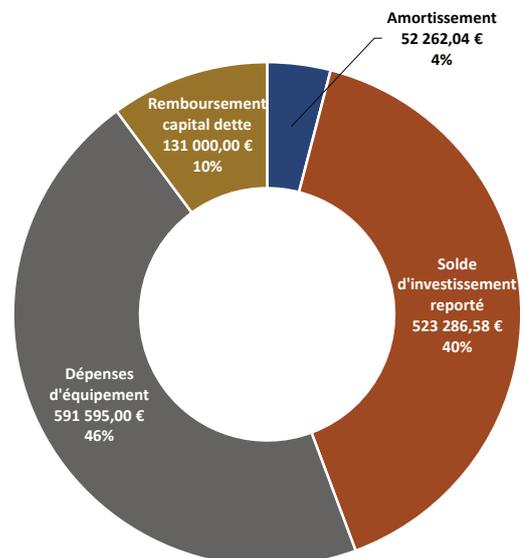


INVESTISSEMENT

**INVESTISSEMENT 2025
RECETTES**
1 298 143,62 €



**INVESTISSEMENT 2025
DÉPENSES**
1 298 143,62 €





ÉTAT CIVIL

Naissances

2 naissances avait été oubliées en 2024, vous les trouverez ci-dessous.
La municipalité présente ses excuses aux parents.

LE GOAS Noé, Léo, Gaël	01/02/2024	Resmarec
NGUYEN Hugo, Bao-Lâm	07/03/2024	Résidence Pors Héry
CHARPENTIER Maylone, Olivier	29/11/2024	Kerny
YACHIR Aksel, Djillali, Lucien	30/11/2024	rue des Ecoliers
COLLEU NAGEL Pol, Auguste	11/12/2024	Kerhors
LE GOUX Lise, Brigitte, Marie-Louise, Martine	18/12/2024	Impasse de la Fontaine
LE GOFF Pharrell, Keanu, Qassim	15/01/2025	Le Guern

Décès

TANGUY Marie Anne née L'HOSTIS	17/01/2025
TANGUY Jean-Claude	25/01/2025

URBANISME

Permis de construire

- GAFFRIC Sylvain et ROCHER Géraldine – Le Paladen - Construction d'une maison
- COLLIN Jérémy et Manon – Rue Coat Born, la Villeneuve – Construction d'une maison
- KLEIN Raphaël – Kergoust – Rénovation maison + garage
- GAEC DE KERPRIN – Kerprin – Hangar à matériel
- GUÉVÉLOU Pierre – Kerouarin – Construction d'un carport + local vélo
- DARZEL Julien – Senven – Construction d'un carport
- MÉLÉARD Jérôme – Kerliviou – Construction d'un carport
- FOUCAULT Jocelyn – Venelle de Kersteun – Travaux sur construction existante

Déclarations préalables

- CABINET GÉOMÈTRES AT OUEST – Rue Nen Clod – Division de terrain
- DIRIDOLLOU Bernard – Kerhors – Abattage d'arbres
- CADIER René – Rue de Coat Frost, Kersteun – Division de terrain
- PROTHAIS Anne-Marie – Rue de Ploumagoar – Division de terrain
- LA FERME DE KERGUINÉRIEN – Senven – Suppression d'une partie de talus
- ESTERMAN Adrienne – Le Restol – Remplacement des ouvertures
- BANNER Maryvonne – La Villeneuve – Division de terrain



VISITE DES DOYENS DE LA COMMUNE

Lanrodec a vécu un moment d'émotion alors que M. le Maire, Alain OLLIVIER-HENRY, accompagné de ses conseillers municipaux : Jean Pierre LE GOUX, Jean-Yves JOURDEN et Joseph BARON sont venus rendre hommage à Marcel TULLE, le doyen incontesté de la commune. A 98 ans, Marcel incarne la sagesse et la bienveillance au cœur de cette petite commune bretonne.

Né en octobre 1927, Marcel est le résident le plus ancien de Lanrodec. Sa longévité en fait une figure respectée et aimée de tous. Il partage sa vie avec Colette, son épouse, dans un cadre enchanteur au Moulin de Perrien face à l'étang de Kermilin depuis plus de 20 ans. Leur union, scellée il y a 67 ans, est un symbole d'amour et de complicité.

Lors de la visite officielle du Maire et des conseillers municipaux, l'atmosphère était empreinte de chaleur et de convivialité.

Marcel a partagé avec eux son secret pour une vie longue et heureuse : la bonne humeur et la convivialité autour d'un petit verre de rhum martiniquais, une tradition qui rythme leurs journées, en tout cas qui enjolive leur accueil.

Quelques jours auparavant, la municipalité avait également rendu visite à la doyenne, Mme Yvette LE FLOCMOEN.

Yvette a tenu une ferme au lieu-dit « Goudelaire » à Lanrodec pendant de longues années. Au décès de son mari, elle s'est rapprochée du bourg dans une petite maisonnette. A 97 ans, elle habite seule, la lecture étant une de ses passions. Ses enfants dont 3 habitent sur la commune, lui rendent souvent visite pour égayer son quotidien.

Tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de sérénité.



LIVRAISON DE PAIN À VOTRE DOMICILE

La boulangerie « **Hier et Deux Mains** » de Lanrodec vous propose un service de livraison de pain à votre domicile une fois par semaine le jeudi entre 17 h et 19 h sur la commune de Lanrodec à partir du jeudi 6 mars.

Hier & Deux mains



Artisan Boulanger

Comment procéder ?

Vous commandez par téléphone avant le mercredi 18 h au 06.10.50.49.50.

Nos produits

Notre pain, 100% levain naturel, à la farine Bio (meunerie Guénégo, blés du Perche) est pétri à la main et cuit au four à bois. Ce pain est très digeste (car le levain dégrade le gluten) donc ce pain convient aux intolérants au gluten. Ce pain a un faible taux glycémique (car le levain dégrade les sucres) et une faible teneur en sel. Ce pain se conserve plusieurs jours plié dans un torchon.

- **Pain semi-complet (T80) :**
 - Moulé de 250 g (1,60 €), 500 g (2,80 €) ou 1 kg (5,60 €)
 - Pain "rond" de 1,2 kg (6,70€) ou de 2 kg (11,20 €) (cuit directement sur la sole)
 - Pain aux graines de sésame en moulé de 500 g

(3,90 €), 1 kg (7,80 €)

- **Pain complet (T110) "Rouge de bordeaux" :** variété de blé ancien riche en bêta carotène et pauvre en gluten :
 - Moulé de 250 g (2,10 €), 500 g (3,90 €) ou 1 kg (7,80 €)
- Pain intégral (T150) en moulé de 500 g (2,80 €) ou de 1 kg (5,60 €)
- Pain gourmand chocolat-orange en moulé de 320 g (2,80 €)
- Pain figues-noix en moulé de 320 g (2,80 €)
- Pain gingembre-citron en moulé de 320 g (2,80 €)
- Petit pain individuel au chocolat ou au citron ou aux raisins (1 € pièce)
- Brioche au levain sans beurre en 250 g (2,05 €), 500 g (4,10 €) 1 kg (8,20 €)
- Pain d'épices de 230 g (5,20 €)
- Croquants apéritif en sachet de 200 g (3,10 €)
- Crêpes, galettes de blé noir (0,70 € pièce).

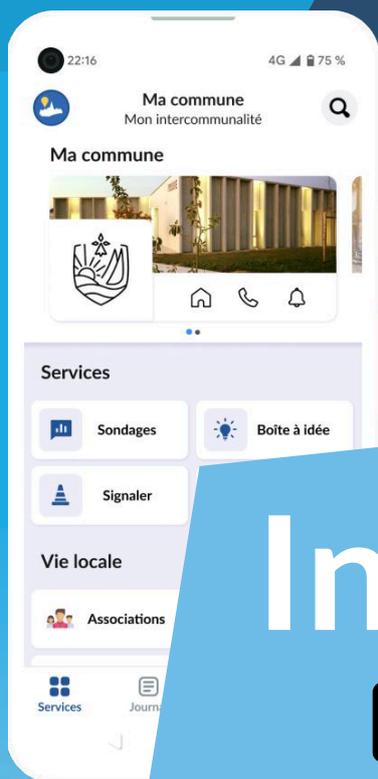




LEFFARMOR
communauté

Lanrodec

est sur



IntraMuros

DISPONIBLE SUR
 Google Play

Disponible sur
 App Store

Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.





INTRAMUROS : L'APPLICATION MOBILE POUR RESTER CONNECTÉ À LANRODEC

Depuis le 24 mars 2025, la commune de Lanrodec a adopté un nouvel outil de communication afin d'informer et d'alerter ses habitants. Il s'agit de l'application mobile IntraMuros.

L'application mobile IntraMuros

Disponible sur les smartphones, **l'application est gratuite et se télécharge depuis l'App Store ou Google Play.** Aucune donnée n'est collectée, la navigation est simplifiée. L'application facilite la vision d'ensemble des événements et des services proposés sur la commune et les alentours.

Elle permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Pour la ville de Lanrodec, IntraMuros est un moyen efficace pour renforcer le lien avec ses habitants. Facile d'utilisation, l'application propose une interface simple et intuitive.

Les administrés reçoivent des alertes directement sur leur smartphone et accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêts touristiques. D'autres services sont disponibles tels que l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques ou encore les commerces.

Quelques chiffres

Aujourd'hui 7 000 communes et 200 EPCI se sont dotées de l'application IntraMuros. Plus de 700 000 personnes l'ont téléchargée.



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Restez connecté(e) à votre territoire .

MATHIEU FLOURY, NOUVEL AGENT COMMUNAL

Depuis décembre 2024, la commune a le plaisir de compter un nouvel agent des services techniques parmi son équipe : Mathieu, 35 ans. Actuellement résident de Saint-Gildas, il envisage de s'installer à Lanrodec ou dans ses environs.

Son parcours professionnel est riche et varié. Après avoir exercé le métier de boulanger-pâtissier de 2005 à 2018, il a travaillé comme intérimaire en tant qu'opérateur et manutentionnaire. En 2019, il a rejoint Bati Concept comme menuisier et a également suivi une formation en électricité. Cette polyvalence lui permet aujourd'hui de prendre en charge divers travaux au sein des bâtiments communaux : plomberie, électricité et entretien général. Son sens de l'adaptation, sa capacité à communiquer et son goût pour le travail en équipe sont des atouts précieux pour la commune.

En dehors de son activité professionnelle, Mathieu est un passionné de sport. Il pratique la course à pied et est membre des Trailers d'Avaugour. Il occupe également le poste de vice-président des Canipotos 22, une association dédiée au Canicross. À ce titre, il sera présent à la kermesse de Lanrodec fin juin pour une démonstration avec les chiens.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans ses missions au service de la commune !





SANTÉ

La Commune de Lanrodec a signé une convention avec 2 mutuelles pour vous faire bénéficier de tarifs avantageux. Elles vous proposent des permanences en mairie

SANTÉ COMMUNALE AXA

Axa vous propose une offre santé communale accessible à tous et sans questionnaire médical : **retraités, commerçants, artisans, agriculteurs, fonctionnaires...**

Bénéficiez :

- D'un tarif groupe avantageux
- D'une offre simple et adaptée à chacun (3 niveaux de garanties et 3 options de renfort)
- D'un contact avec un conseiller de proximité
- D'aucun avancement de frais grâce au réseau de partenaires (Optique, Dentaire et Audio)

Madame Nathalie CHEREL sera de permanence, sur rendez-vous, à la mairie aux dates suivantes au mois de :

Mai : **Lundi 12 mai 2025** de 9 h 30 / 12 h 00 et le **Mercredi 28 mai** de 9 h 30 / 12 h 00

Juin : **Vendredi 13 juin** de 9 h 30 / 12 h 00 et le **Lundi 23 juin** de 9 h 30 / 12 h 00

Juillet : **Lundi 7 juillet** de 9 h 30 / 12 h 00

(D'autres dates seront disponibles à partir du mois de septembre).

Prenez rendez-vous par téléphone au 06.70.10.36.93 ou par mail : nathalie.cherel.am@axa.fr

En dehors de ces dates, il est possible de prendre rendez-vous à votre domicile.

N'hésitez pas à vous renseigner.

Nathalie CHEREL



AXA France
Mandataire d'Assurances
nathalie.cherel.am@axa.fr
06 70 10 36 93
N° ORIAS : 22005586

SANTÉ COMMUNALE GROUPAMA

La commune a le plaisir de vous annoncer qu'après étude et décision des élus, avoir signé une convention avec **Groupama** pour proposer une offre de protection maladie complémentaire, la mutuelle, à tous les habitants à **un tarif de groupe avantageux.**



Ces offres sont valables quel que soit l'âge sans questionnaire médical, et vous permettent de comparer votre protection actuelle avec **la mutuelle communale Groupama.**

L'accès aux soins et le pouvoir d'achat pour les habitants étant au cœur de nos préoccupations, nous vous informons que **Monsieur Nalepa Jean Marie** de la compagnie d'assurance **Groupama** sera présente toute la journée **sur RDV** au sein de la mairie aux dates suivantes :

Jeudi 22 mai, Mardi 3 juin, et Jeudi 5 juin

Il vous invite dès à présent à prendre rendez-vous avec lui au 06 76 63 35 12 ou par mail :

jeanmarie.nalepa@groupama-loire-bretagne.fr

En cas de demande urgente ou indisponibilité sur ces 2 dates, vous pouvez prendre rdv avec lui au même numéro ou mail en dehors de ses 2 permanences.

Jean-Marie NALEPA

GLB Développeur – Marché des particuliers

06.76.63.35.12

20 place de la République 22170 Châtaudren-Plouagat



SÉJOUR À PLÉVENON

Un séjour inoubliable à Plévenon pour les élèves de CP et CE1

Du 24 au 26 mars, les élèves de CP et CE1 ont eu la chance de partir en classe de découverte à Plévenon. Lundi matin, l'excitation était à son comble alors que les enfants prenaient congé de leurs parents pour vivre une grande aventure avec leurs camarades.

Dès leur arrivée au centre, malgré une météo fraîche, les élèves ont fait preuve d'un enthousiasme débordant pour partir à la découverte des richesses naturelles et historiques de la région.

Le programme était riche et varié :

- Lecture de paysage aux alentours de Plévenon,
- Voyage dans le temps avec la visite tant attendue du Fort La Latte,
- Exploration du port d'Erquy et de la Criée,
- Randonnée autour du phare du Cap Fréhel pour observer la lande et ses spécificités,
- Activité de Land Art sur la plage, au pied des dunes recouvertes d'oyat.

Au-delà des activités pédagogiques, ce séjour a été l'occasion de vivre ensemble des moments uniques. Les dortoirs de sept ont permis de resserrer les liens, les repas

partagés ont été synonymes de convivialité et les soirées pyjama ont ravi tous les enfants.

L'un des moments forts de cette escapade fut sans aucun doute la soirée contes et musique, qui les a transportés au pays des korrigans. Ils ont pu y découvrir des instruments fascinants datant du Moyen-Âge, dans une ambiance empreinte de magie et de mystère.

Un immense merci aux financeurs (mairie, amicale, parents) ainsi qu'à l'équipe d'encadrement qui a rendu possible cette expérience inoubliable. Ce séjour restera gravé dans les mémoires des enfants, enrichissant leur curiosité et leur soif d'apprentissage tout en leur offrant de merveilleux souvenirs d'amitié et de partage.





ATELIER DU PARTAGE

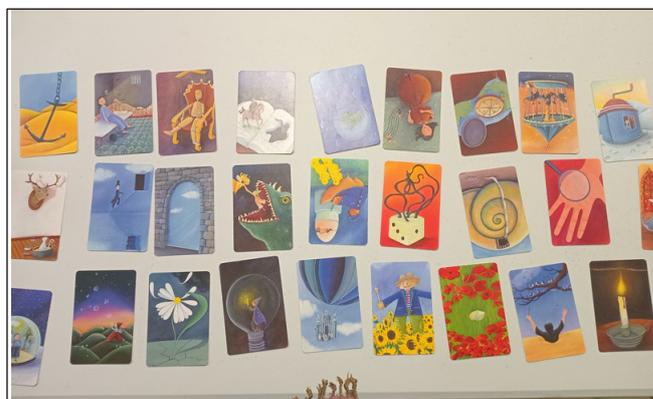
L'Atelier du Partage, cette association nouvellement créée à Lanrodec vous propose chaque mois des ateliers divers et variés pour petits et grands :



- un atelier d'écriture « Bouge ta plume » où on joue avec les mots, a lieu le lundi après-midi tous les 15 jours.
- Atelier « Défi Jeunes » : Venez jouer et relever des défis ensemble. Cet atelier a lieu une fois par mois le samedi après-midi et s'adresse aux Enfants à partir de 7 ans et aux ados.
- Atelier "promenade et observation de la nature" : venez parcourir les chemins de Lanrodec le mercredi à 11h.
- Atelier « collages créatifs » : laissez parler votre créativité et votre imagination en créant votre œuvre à partir de découpage et collage d'images, de mots.
- Atelier jeux de société : petits et grands, jouons ensemble.
- Atelier ludique « lecture à voix haute théâtralisée ».
- Atelier « déco brico » : créons ensemble des décorations, des objets....
- Atelier « repas partagé ».
- Atelier Conférence-débat sur différents thèmes.

Retrouvez chaque mois le programme des ateliers sur la page facebook et le site de la Mairie de Lanrodec ainsi que sur la page facebook de la boulangerie et par affichage municipal.

Et venez partager des moments de convivialité !



LES LAMES DE CHASSES D'ARVOR

Service aux Agriculteurs - Éleveurs - Propriétaires de terrains.

Régulation du Ragondin

Intervention Gratuite en France Métropolitaine.

La régulation permet de :

- Limiter la transmission des maladies (Leptospiroses) à l'Homme, aux bétails et aux animaux domestiques.
- Limiter l'érosion des Berges.
- Préserver l'écosystème.
- Préserver les cultures agricoles.

Pour toute demande d'intervention, merci de nous communiquer la commune à réguler (avec son code postal) ainsi qu'un moyen de vous joindre (numéro de téléphone, adresse email...) à l'adresse suivante :

lamesdarvor@gmail.com





ASSOCIATION « LES RIBINES »



Samedi 22 mars, l'association « Les Ribines » a organisé une opération de ramassage des déchets dans la nature. Grâce à l'engagement des bénévoles, plusieurs sacs de détritus ont été collectés, contribuant ainsi à la préservation de notre environnement.



L'association poursuit ses actions et donne d'ores et déjà rendez-vous aux habitants :

- Cet été, une soirée spéciale « Mardi au Clair de Lune » sera organisée.
- Cet automne, une randonnée permettra de découvrir nos sentiers.

COMITÉ D'ANIMATION DE LANRODEC

La fête patronale de Lanrodec se tiendra à Kerprin le samedi 12 juillet. Au programme : un repas convivial (sur réservation uniquement), suivi d'un magnifique feu d'artifice.

Nous comptons sur votre présence pour partager ce moment festif ensemble !

AMICALE LAÏQUE DE LANRODEC

Après de très nombreuses années, l'amicale laïque a encore réussi à vous proposer son incontournable soirée raclette. C'est environ 400 repas qui ont été servis.

Nous notons quand même une petite baisse des repas sur place et un manque de bénévoles. Nous remercions par ailleurs les enfants toujours volontaires pour aider au service ainsi que les enseignantes et parents présents.

Le 09 mars, c'est un loto qui a été organisé par l'Amicale. L'argent récolté permet de financer les projets pédagogiques de l'école.

En fin d'année, c'est un spectacle de Noël d'un montant d'un peu plus de 900 € qui a été offert aux enfants.

La prochaine date à retenir est la fête de l'école le dimanche 29 juin.

Si par ailleurs vous souhaitez nous aider pour l'organisation de cette journée, nous cherchons des sponsors. Si vous êtes intéressés pour afficher votre entreprise sur nos billets de tombola merci de nous contacter via amicalelaiquelanrodec@yahoo.fr ou joindre

Mélanie au 06.20.50.27.10.





SPORT BOULES LANRODEC

Sport Boules Lanrodec passe la deuxième...

Après sa première année d'existence, le club continue de se développer à l'échelle départementale. Les entraînements du vendredi soir vont bon train et les adhérents prennent plaisir à pratiquer au boulodrome couvert dans une ambiance chaleureuse.

La boule bretonne subit un fort changement stratégique avec une structuration qui devient de plus en plus en adéquation avec les valeurs du sport. L'année 2025 est la première année où la boule bretonne évoluera sous l'égide de la Fédération Française du Sport Boules. Le Fédération accompagne la boule bretonne dans son développement et la prépare à un avenir qui s'annonce radieux.

Fort de ses 50 licenciés, 35 d'entre eux participaient cet hiver au championnat départemental par équipes. A Lanrodec, trois équipes ont été formées pour participer au championnat. A l'issue de la saison, les trois équipes accèdent à l'étage supérieur pour la saison 2025-2026 et

valident donc leur montée en D2, un formidable succès pour le club. L'équipe 1 se voit même récompensée du titre de Champion départemental par équipe niveau D3 qui s'est déroulé à Quessoy après une finale à suspens contre l'équipe 2 de Lanrodec.

Fin mars, Sport Boules Lanrodec a été l'hôte des finales de coupes départementales du Comité Départemental 22 où se réunissait environ 60 joueurs et plus d'une centaine de spectateurs, encore une belle réussite avec une forte affluence au boulodrome couvert et une organisation gérée parfaitement par les bénévoles.

La dynamique du club est favorable à la création d'une 4ème équipe pour le lancement de la saison 2025-2026 qui débutera au mois d'octobre. En attendant, les joueurs et bénévoles du club s'apprêtent à organiser leur traditionnel week-end bouliste à Kerprin le 30-31 mai et 1er juin comme l'année dernière.





LANRODEC

Organisation:
Mémoire Patriotique Armoricaine

Autour du Gymnase/ extérieur

VIDE GRENIER

1€ le mètre linéaire
06.47.65.8700

Dimanche
8
juin
7h à 19h



sans réservation / emplacement libre
+Emplacement avec réservation



Salle polyvalente
de Plouagat
25 avril 2025

Forum

des aidants
et du bien vieillir

Entrée libre



14 h

Conférence



15 h

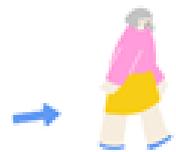
Ouverture
du forum

Informations et conseils
par vos professionnels
de santé



Pause café

fin
17 h



DÉCHETS VERTS : LES UTILISER AUTREMENT

PARTICIPEZ AUX ATELIERS DE LEFF ARMOR !

MULCHING

> tondre sans ramassage,
en broyant finement l'herbe



PAILLAGE

> placer du broyat, des feuilles mortes
au pied de vos plantes/arbustes
> nourrit et/ou protège votre sol



COMPOSTAGE

> création de compost
> déchets de cuisine (épluchures de
fruits et légumes, fleurs fanées, sachets
de thé...)



DATES DES ATELIERS :

- 14H-15H // 19/02 // POMMERIT-LE-VICOMTE
- 14H-15H // 19/03 // PLOUVARA
- 14H-15H // 23/04 // BOQUEHO
- 10H-11H // 24/05 // LANVOLLON





RENCONTRE SANTÉ



MAINTIEN DE L'AUTONOMIE



ENSEMBLE RACONTONS NOTRE HISTOIRE

**17 MARS >
16 juin 2025**



DE 14H30 À 16H



PLOUVARA

1 place de la mairie
Salle du conseil
Mairie de Plouvara



Nos partenaires



**11 SÉANCES
D'ÉCRITURE COLLECTIVE :**

- animées par une **chargée de prévention et une biographe**
- pour **échanger, partager, expérimenter**
- **valorisation de l'œuvre finale** lors du dernier atelier

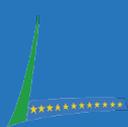
**INSCRIPTION
GRATUITE**

06 73 81 14 12

ebrenne@bretagne.mutualite.fr



#Rencontresanté



**VOUS AVEZ 60 ANS OU PLUS ?
VENEZ PARTICIPER À DES ATELIERS
DE PRÉVENTION !**

GRATUIT



- LA MAISON À JOUER
- JEUX DE PLATEAU
- INSTANTS BIEN-ÊTRE



PROGRAMME 2^{ÈME} TRIMESTRE 2025 | 14H - 16H



INSTANT BIEN-ÊTRE

Profitez d'un massage, d'un instant de détente.



JEUX DE PLATEAU

Découvrez des jeux pour stimuler concentration, logique, raisonnement...



LA MAISON À JOUER

Se sensibiliser et échanger sur l'hygiène, la santé... à travers un jeu de société.

INSTANT BIEN-ÊTRE 31 rue de la gare - Châtaudren-Plouagat (SUD) 3 Zone de Kercadiou - Lanvollon (NORD)	AVRIL	Le JEUDI 24 (SUD)
	MAI	Le JEUDI 22 (NORD)
	JUIN	Le JEUDI 26 (SUD)
JEUX DE PLATEAU 3 Zone de Kercadiou - Lanvollon	AVRIL	Les MARDIS 22 et 29
	MAI	Le MARDI 27
	JUIN	Les MARDIS 3 et 10
LA MAISON À JOUER 3 Zone de Kercadiou - Lanvollon	MAI	Le MARDI 13
	JUIN	Le MARDI 17



Vous souhaitez participer ?



cias@leffarmor.fr



02 96 79 77 82



BIEN VIVRE LE CHANGEMENT DE SAISON À LANRODEC : PLACE AU PRINTEMPS !

Avec l'arrivée du printemps, la nature se réveille doucement autour de nous, les journées s'allongent et le soleil revient petit à petit éclairer nos campagnes. Cette saison de renouveau apporte souvent un regain d'énergie... mais elle peut aussi bousculer notre rythme après l'hiver.

Voici quelques conseils simples pour accueillir le printemps en douceur à Lanrodec et en profiter pleinement !

1.  Une alimentation de saison pour faire le plein de vitalité

Après les mois froids, notre corps a besoin de légèreté et de vitamines :

Consommez local et de saison : asperges, épinards, radis, fraises... disponibles sur les marchés du coin ou chez nos producteurs locaux.

Misez sur les antioxydants naturels : herbes fraîches, agrumes, fruits rouges... pour renforcer vos défenses.

Buvez suffisamment : l'eau, les tisanes aux plantes bretonnes ou une infusion à l'ortie sont vos alliées pour bien vous hydrater.

2.  ♀ Bougez à votre rythme... et au grand air

Lanrodec et ses environs offrent un cadre parfait pour se remettre en mouvement :

Une marche sur les chemins de campagne, à travers bois, permet de se reconnecter à la nature.

Le jardinage est aussi une belle façon de bouger, en prenant soin de son extérieur tout en se ressourçant.

Pensez aux étirements doux et à des exercices de respiration pour libérer les tensions et retrouver de l'énergie.

3.  Offrez un peu de lumière à votre esprit

Le printemps est aussi l'occasion de faire du tri, de se libérer l'esprit :

Profitez de la lumière naturelle, même lors d'une courte pause à la fenêtre ou d'un tour au jardin.

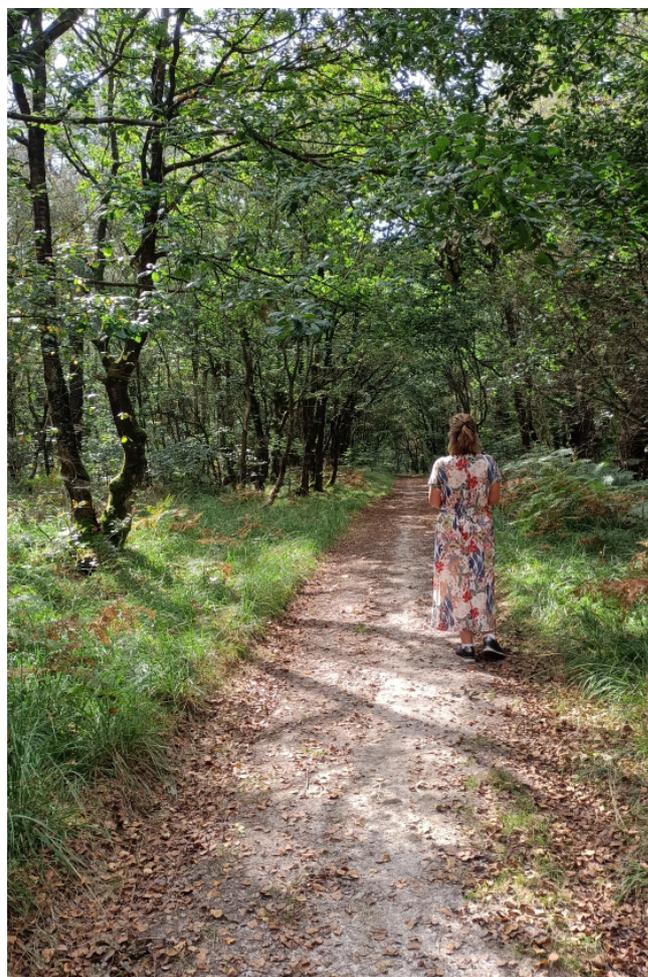
Faites un ménage de printemps, dans votre maison comme dans vos pensées : on se sent souvent plus léger après !

Accordez-vous des moments rien que pour vous : lecture, bricolage, balade, ou activité créative... pour retrouver le plaisir des petites choses.

Le printemps à Lanrodec, c'est une invitation à ralentir, à respirer et à se reconnecter à l'essentiel.

Alors, ouvrez vos volets, sortez prendre l'air, et laissez cette belle saison vous apporter un vent de fraîcheur et de renouveau !

Aline





ELECTEUR – MODE D'EMPLOI



Les demandes de carte d'identité sont désormais traitées selon des modalités similaires à celles en vigueur pour les passeports biométriques. La Mairie de Lanrodec ne peut plus recueillir les demandes. Elles seront **traitées uniquement dans les 34 communes du département qui disposent d'un dispositif de recueil** permettant notamment de collecter les empreintes numérisées des demandeurs.

Liste des communes équipées les plus proches :

- Arrondissement de Saint-Brieuc : Binic, Lamballe,

Loudéac, Paimpol, Plérin, Ploufragan, Quintin, Saint-Brieuc, Plouha, Quintin, Plélo...

- Arrondissement de Guingamp : Guingamp, Pontrieux, Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Peleu, Callac, Bourbriac...
- Arrondissement de Lannion : Lannion, Perros-Guirec, Plouaret, Tréguier...

Il est impératif de prendre un rendez-vous auprès d'une mairie pour procéder à l'établissement ou au renouvellement de votre carte d'identité. **Attention !** Les délais pour l'obtention d'un rendez-vous peuvent être relativement longs (prévoir entre 1 mois et demi et deux mois d'attente).

Il est également possible d'effectuer une pré-demande de CNI depuis le site Internet :

<https://ants.gouv.fr>

Pour l'obtention d'un passeport d'urgence, une demande par mail doit être effectuée au préalable à l'adresse suivante : pref-cni-passeports@cotes-darmor.gouv.fr.

CARTE D'IDENTITÉ : PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS AVANT LES VACANCES

Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez désormais vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales sur le site : service.public.fr/particuliers/services en ligne.

Les conditions pour être électeur :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection,
- être français (un citoyen européen résidant en France peut demander à s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour voter aux élections municipales et européennes).

Pour justifier de ces deux conditions, vous devrez présenter votre pièce d'identité.

Pour s'inscrire sur les listes électorales de Lanrodec, vous devrez justifier :

- soit de votre domicile à Lanrodec,
- soit du paiement d'impôts locaux sur la commune (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière) depuis au moins 2 ans,
- soit de votre résidence à Lanrodec (effective et continue depuis au moins 6 mois),
- soit de votre qualité de gérant ou associé majoritaire depuis au moins 2 ans d'une société inscrite au rôle des contributions communales de Lanrodec depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

- soit en ligne sur service-public.fr rubrique « Papiers-Citoyenneté » et joindre la version numérisée de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité,
- soit en Mairie : en vous présentant vous-même muni de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ou par l'intermédiaire d'une tierce personne qui devra se présenter munie d'un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir, des justificatifs d'identité et de domicile vous concernant et du CERFA n°12669 complété,
- soit par courrier en faisant parvenir à la mairie de Lanrodec : le formulaire CERFA n°12669 complété et la photocopie de votre justificatif d'identité et de votre justificatif de domicile.

A noter :

Le jeune atteignant 18 ans (s'il a fait la démarche de recensement à l'âge de 16 ans) et la personne devenue française après 2018 seront inscrits automatiquement sur les listes électorales.

L'ensemble des électeurs recevront une nouvelle carte électorale, expédiée à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour des élections présidentielles. Si cette dernière ne vous était pas distribuée avant l'élection, vous pourrez la récupérer dans votre bureau de vote.

Du nouveau pour les procurations

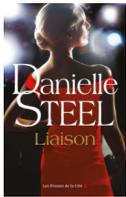
Le vote par procuration permet à tout électeur inscrit sur une liste électorale (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le mandant et le mandataire peuvent être inscrits sur les listes électorales de deux communes différentes.

Comment établir une procuration ?

- Soit en vous rendant directement dans **le commissariat ou la gendarmerie** de votre lieu de séjour muni de votre **pièce d'identité** pour remplir un formulaire imprimé.
- soit en utilisant la **téléprocédure** sur maprocuration.gouv.fr. Vous devrez néanmoins vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour **justifier de votre identité, sauf si vous possédez une nouvelle carte d'identité numérique sur votre téléphone portable.**

NOUVEAUTÉS ADULTE



- Danielle Steel - Liaison
- Marc Levy - La librairie des livres interdits
- Jean-Christophe Grangé - Sans soleil T. 1 et T. 2
- Sophie Tal Men - La tendresse des autres
- Maxime Chattam - Prime Time
- Gaël Faye - Jacaranda
- Freida McFadden - La femme de ménage T. 1 à T. 3
- Pierre Lemaître - Un avenir radieux
- Agnès Ledig - Répondre à la nuit
- Gérard Davet / Fabrice Lhomme - Les juges et l'assassin
- Agnès Martin-Lugand - Les renaissances
- David Foenkinos - Tout le monde aime Clara
- Aurélie Valogne - La fugue
- Joël Dicker - La très catastrophique visite au zoo

NOUVEAUTÉS JEUNESSE



- Détective Conan T. 1 à T. 10
- Blue Lock T. 1 à T. 10
- Les filles au chocolat T. 13 et T. 14
- Le Lotus Bleu
- Mistinguette T. 1 et T. 2
- La Rose Ecarlate T. 21
- L'atelier des sorciers T. 13
- Emma et Capucine T. 8
- Jo champion de foot T. 3 et T. 4
- Olan le Viking
- Au delà des étoiles T. 1 à T. 3
- Lulu et Nelson T. 1 à T. 3
- Mèche et le monde secret des Hobs
- Léna rêve d'étoile T. 1 à T. 3

Horaires de la bibliothèque

Pendant la période scolaire :

Lundi & Vendredi 16h00 à 18h00
Mercredi 15h00 à 18h00
Samedi 10h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires :

Mercredi et Vendredi de 16h00 à 18h00.



Boîte de retour

La bibliothèque est équipée d'une boîte de retour. Elle vous permet de déposer les livres à rendre en dehors des horaires d'ouverture.



DÉCOUVREZ NOS LIVRES AUDIO !

La bibliothèque met à disposition des livres audio pour les adultes ! Que vous aimiez les romans, les essais ou encore les biographies, vous pouvez profiter de votre lecture autrement, que ce soit chez vous, en voiture ou en balade. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des bibliothécaires pour découvrir notre sélection.

DES SPECTACLES DE DANSE RÉUSSIS À KERPRIN

Le vendredi 21 mars en la salle communale de Kerprin dans la cadre de Leff Danse organisé par Le Petit Echo de la Mode, le pôle culturel de Leff Armor communauté, présentait le spectacle du Groupe Nishike terme swahili voulant dire "soutiens-moi".

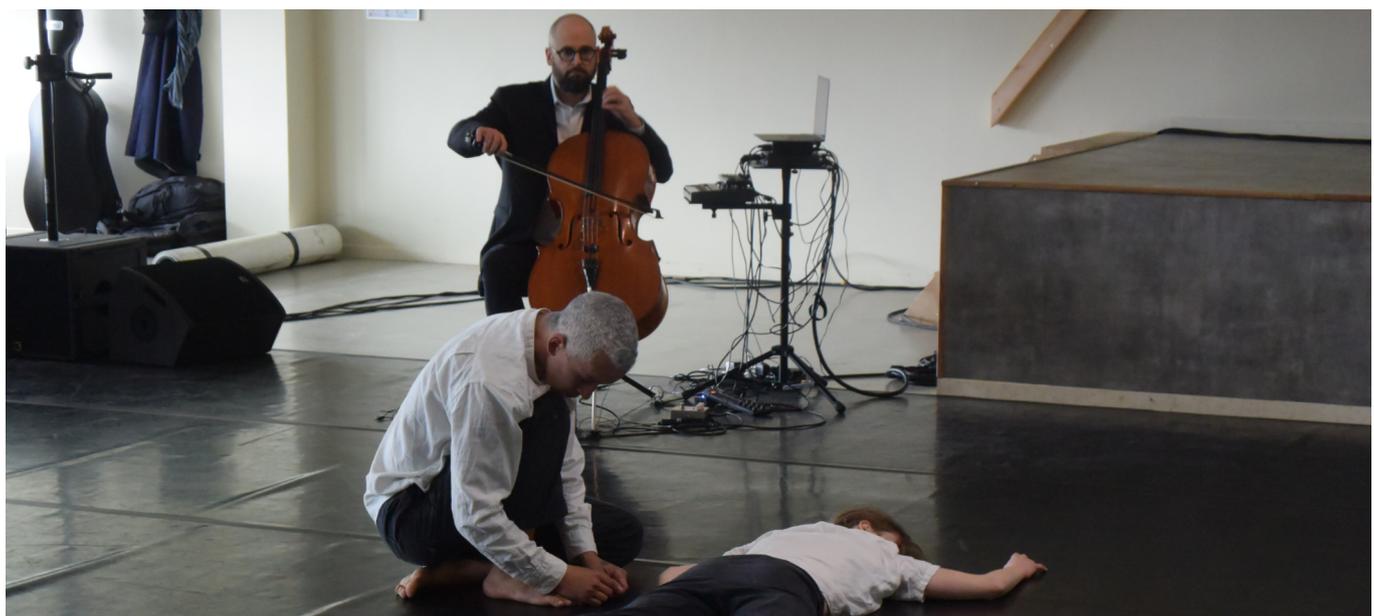
Deux séances étaient programmées, l'une à 15 heures à destination des scolaires et une à 19 heures ouverte à tout public. L'après-midi c'est 100 écoliers venus des écoles de Lanrodec, Plouvara et Lanvollon qui assistaient au spectacle de danse. La représentation s'est poursuivie par un échange nourri entre les artistes et les enfants. Nishike est une allégorie du besoin d'être épaulé et soutenu,



de soutenir ceux qui nous portent.

Quant à la séance de soirée, c'est une cinquantaine de personnes qui ont assisté à la performance des deux danseurs Fiona Houez et Roméo Lasne et du violoncelliste Erwan Martinerie. Les danseurs se cherchent un équilibre commun. Hélas, la gravité se mêle à leurs mouvements et l'environnement manœuvre leurs différents appuis jusqu'à les faire tomber. Les danseurs jouent, se taquent, se soutiennent.

A la suite du spectacle, les spectateurs ont pu échanger avec les artistes autour du verre de l'amitié.



PROGRAMME DES EXPOSITIONS 2025

Date de vernissage	Exposants
4 au 27 Avril 2025	Joël Gallais (Artiste peintre) et Georges Le Texier (Artiste sculpteur)
2 au 25 Mai 2025	Yvon Soulabail (Artiste peintre)
6 Juin au 1er Juillet 2025	Sophie Taddei (Artiste peintre) et Solen Potager (Artiste sculpteur)
4 Juillet au 24 Août 2025	Collectif la Ruche des Arts
5 au 28 Septembre 2025	Collectif Bretagne
3 au 26 Octobre 2025	Pascale Moré (Artiste photographe) et Jean Claude Talec (Artiste sculpteur bois)
7 au 30 Novembre 2025	Jacques Dumas (Artiste sculpteur) et Artiste peintre à préciser.
Décembre 2025	Vide atelier

ÉVÉNEMENTS À VENIR

ÉTÉ 2025

30
MAI

CONCOURS DE BOULES À
KERPRIN, SUR 3 JOURS

8
JUIN

VIDE-GRENIER ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION MPA

8
JUIN

FCPCL • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À KERPRIN
AVEC JOURNÉE CONVIVIALE

29
JUIN

FÊTE DES ÉCOLES

7/8
JUIL.

LES CAMIONS DU CŒUR

12/13
JUIL.

FÊTE PATRONALE DE LANRODEC

24
JUIL.

FÊTE DE LA CHASSE

10
AOÛT

VIDE-GRENIER ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION MPA

CET
ÉTÉ

MARDIS AU CLAIR DE LUNE